

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Fructidor.

(Ere Vulgaire).

Jedi 25 Août.

Repas donné par l'ambassadeur de Venise au citoyen Miot, faisant les fonctions de ministre de France à Rome. — Envoi d'un million 200 mille livres fait par le pape, à compte de la contribution qui lui a été imposée. — Ordre donné aux armées autrichiennes de se retirer sur les frontières de la Bohême. — Arrivée à Berlin de M. Hammond, envoyé de la cour de Londres. — Offre faite par les moines de la Belgique au gouvernement français, pour conserver les ordres monastiques dans ce pays. — Déclaration de guerre de l'Espagne contre l'Angleterre. — Discussion sur les réclamations en radiation des listes d'émigrés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 30 juillet.

Jedi, 28 juillet, l'ambassadeur de Venise donna un grand diner à M. Miot & à son secrétaire M. Freville. Il y avoit à peu-près le même nombre de convives qu'au diner de l'ambassadeur d'Espagne. Le soir on apprit l'arrivée de M. Cacault & de plusieurs commissaires français. On savoit que le premier venoit remplacer M. Miot, qui n'avoit été envoyé à Rome par le général Buonaparte que pour commencer à mettre en exécution le traité d'armistice, & en attendant que le directoire eût nommé un ministre pour résider près de la cour de Rome. M. Cacault étoit ci-devant agent de la république française en Italie. C'est un homme de beaucoup de mérite, plein de sagacité & de prudence, âgé de près de 50 ans. Il connoit parfaitement l'Italie. Il s'est toujours acquitté avec succès de toutes les missions dont il a été chargé par la république française. On espere que ce ministre concourra à applanir les difficultés & que les négociations seront bientôt terminées. Lundi les conférences recommenceront chez le ch. Azzara. Bien des personnes prétendent qu'au lieu des statues & des tableaux, la cour de Rome donnera une somme assez considérable.

La chambre apostolique a fait partir avant-hier le premier million & 200 mille écus romains, escorté par 60 hommes d'infanterie & 40 chevaux. Au-delà d'Imola un commissaire français les attend avec une escorte de dragons. Il est resté à Rome en dépôt chez le ch. Azzara la somme de 200 mille écus pour les dépenses que les Français feront à Rome. Quant aux denrées à fournir en vertu du traité, le gouvernement, sur la demande des Français, a fourni une certaine quantité de poudre, qui est également partie & qui sera à compte des denrées à

fournir. Cet accord déplaira beaucoup à l'empereur & aux coalisés. L'empereur se plaint déjà de Rome au sujet du traité, & a fait dire qu'on ne devoit pas le conclure sans le consulter auparavant comme roi des Romains.

Les processions sont enfin terminées, & le peuple de Rome est assez tranquille. Quand il voit des Français, il s'attroupe autour d'eux, mais sans les insulter.

Ce matin M. Miot a présenté à S. S. le nouveau ministre de la république française, M. Cacault. L'audience a duré trois quarts d'heure.

On continue d'instruire le procès des conjurés qui avoient formé le plan de s'emparer du château Saint-Ange. On croit que l'abbé Viviani, un des principaux conjurés, & qui devoit être gouverneur du château, sera condamné à mort. Il étoit bénéficiaire de Saint-Pierre & perdu de dettes. On ne conçoit pas quel étoit l'objet de ses complices en s'emparant du château Saint-Ange. Peut-être vouloient-ils se faire un mérite auprès des Français en le leur livrant & en même tems avoir leur part des prétendus trésors qu'on y croyoit en dépôt.

A L L E M A G N E.

De Gundzbourg, le 5 août.

Tous les ponts du Danube sont rompus, & les avant-postes du général Frerich sont campés aux environs d'ici. On envoie des patrouilles le long du fleuve, & jusqu'à Strotzingen. Nous entendons distinctement le canon, qui tonne près de Strotzingen & Giengen.

De Nuremberg, le 6 août.

Les Français sont déjà à Forchheim. Il y a eu une affaire près de Struhlendorff, à l'issue de laquelle les Autrichiens ont continué leur retraite. Hier nous entendions très-distinctement le canon. Toute l'armée impériale se replie vers le Danube par le Haut-Palatinat, où elle se réunira probablement au corps d'armée de l'archiduc.

Les Français sont entrés à Heidenheim, Dillingen, Ellwangen & Dinkelsbül.

De Francfort, le 13 août.

On apprend de Manich que les trésors de Pélecteur & de la chapelle de la cour, la galerie de tableaux & la collection d'antiquités, les archives, &c. ont été emballés pour être transportés sur l'Isere; mais on ignore dans quel endroit.

Le prince de Bretzenheim a voulu user des mêmes mesures pour sauver le trésor de l'église d'Ebersberg; mais les bourgeois réunis aux paysans s'y sont publiquement opposés. « Ces trésors, ont-ils dit, proviennent des » offrandes faites par nos ayeux; personne au monde que » nous n'a le droit de les enlever, ou de veiller à leur » sûreté ».

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 19 août.

Les craintes d'une rupture très prochaine avec l'Espagne prennent de jour en jour plus de consistance. Il est arrivé des dépêches du lord Bute, qui ont donné lieu à un comité de ministres, dont le résultat a été d'expédier des courriers dans plusieurs cours du continent — On écrit de Lisbonne que la cour vient de nommer deux ambassadeurs extraordinaires, l'un pour Londres, l'autre pour Madrid. On a donné en même tems les ordres les plus positifs pour une levée considérable de troupes. C'est le marquis de Pombal qui est nommé pour venir résider ici, & qui est, dit-on, chargé d'exposer à notre gouvernement le véritable état du Portugal, & de concerter les moyens de prévenir les dangers dont il est menacé.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 4 fructidor.

L'armée de Sambre & Meuse s'avance de Fichtelberg sur Neumarck & Ratisbonne. Sa marche rapide est marquée par des combats continuels & des succès constans.

Les armées autrichiennes ont définitivement reçu des ordres pour se retirer sur les frontières de la Bohême & y concentrer toutes leurs forces. En conséquence, le général Wartsenleben fait sa retraite en bon ordre, toujours en combattant & cherchant par tous les moyens possibles de sauver les magasins autrichiens qui sont encore de ce côté-ci du Danube. Du reste, le général Jourdan vient de reconnoître pour nous les pays Palatins, ce dernier gouvernement ayant formellement refusé de remettre aux autrichiens la forteresse de Rothenberg. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent qu'enfin Pélecteur de Saxe voyant l'orage s'approcher de ses états s'est décidé à entrer en négociation avec les généraux républicains, afin d'en obtenir une suspension d'armes; pour cet effet, il a envoyé trois députés au général Jourdan.

Les lettres de Francfort portent qu'il y a apparence plus que jamais d'un changement de gouvernement dans cette ville, jusqu'ici impériale & libre. Il paroît qu'elle pourroit bien tomber sous la domination d'une des deux grands puissances de l'Allemagne, & l'on croit généralement que ce sera la Prusse qui, par la force de sa situation, plus que de sa politique, obtiendra la préférence. Du reste, il est certain que la paix s'approche, & il ne l'est pas moins que la maison d'Autriche se détermine enfin à abandonner de vue les Pays-Bas qu'elle n'a plus aucune espérance de pouvoir recouvrer; mais d'un autre côté, afin d'assurer la balance politique de l'Europe, il est question d'accorder à l'empereur des dé-

dommagemens dans l'intérieur de l'Allemagne, aux dépens des petites puissances; pour ne pas mécontenter la Prusse dans un pareil arrangement, elle auroit une bonne part au gâteau. Tel a été le sort des peuples dans tous les tems & sous toutes les formes de gouvernement.

On mande de Wesel que M. Hammond, un des sous-secrétaires des affaires étrangères en Angleterre, parti de Londres le 5 août pour se rendre, disoit-on, à Paris, étoit au contraire débarqué, le 8, à Cuxhaven, d'où il avoit continué sa route pour Berlin, où il vient d'arriver. Il est certain que sa mission est relative à la paix; mais il paroît aussi que le but seroit d'engager le roi de Prusse à intervenir comme médiateur dans le grand œuvre de la pacification générale.

F R A N C E.

De Paris, le 7 fructidor.

On assure qu'on a reçu des nouvelles authentiques qui annoncent que l'Espagne a déclaré la guerre à l'Angleterre; que l'ambassadeur britannique, lord Bute, a en conséquence quitté Madrid, emportant avec lui le manifeste de cette cour, qui contient 65 griefs contre celle d'Angleterre. Cet avis s'accorde bien avec le départ combiné des escadres espagnoles & française du port de Cadix.

Les tribunaux continuent d'acquitter les condamnés par contumace en vendémiaire. On ne sait pas si l'amnistie arrivera assez tôt pour les attendre; mais elle n'arrivera jamais à tems pour les souiller. Deux seulement ont été décrétés d'accusation sur la déclaration du jury: l'un est le citoyen Jouneau, de la section des Amis de la Patrie, homme honnête & courageux. Sa persécution l'avoit mis dans le mal-aise; ses compagnons se sont réunis pour l'aider. L'autre est le citoyen Laloe, de la section Lepelletier. C'est lui qui, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, harangua les troupes qui venoient cerner la section Lepelletier: il parla avec éloquence & modération. Osera-t-on lui faire un crime d'avoir voulu prévenir l'effusion du sang de ses concitoyens?

M I N I S T E R E D E L A M A R I N E.

On écrit de Toulon, en date du 23 thermidor, que la veille l'escadre anglaise ayant serré la côte de près, quatre de ses vaisseaux, surpris par le calme, furent canonnés par toutes les batteries à portée, depuis sept heures du soir jusqu'à neuf, où une brise légère leur permit de s'élever, après avoir été très endommagés. On ajoute que deux d'entr'eux ont perdu leurs mâts de hune.

On mande de Brest, en date du 29 du même mois, qu'un vaisseau rasé appartenant à une division anglaise, qui cherchoit à enlever un convoi mouillé dans la rade d'Audierne, a été criblé par le feu des batteries de la côte, au point d'être obligé de se faire remorquer par plus de douze chaloupes; & que tout le convoi est entré dans le port.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen PASTORET.

Suite de la séance du 6 fructidor.

Nous avons fait connoître les principaux articles du projet présenté par Camus.

A peine a-t-il fini de lire qu'une voix s'écrie : *Vajournement jusqu'à la paix.*

La discussion s'ouvre. Pérès (du Gers) obtient la parole ; non-seulement il propose de rejeter le projet de Camus par la question préalable, mais encore de nommer une commission & de la charger d'examiner s'il ne conviendrait pas de rapporter la loi du 4 brumaire. Il se fonde sur ce qu'une amnistie accordée au crime ne fait que Penhardir par l'impunité & exciter les vengeances individuelles au lieu de les arrêter.

Pérès, de la Haute-Garonne, est d'un avis opposé ; il trouve le projet sage, mais il demande le rapport de l'article VIII de la loi du 4 brumaire qui excepte de l'amnistie les coupables de vendémiaire.

(Murmures). Oui, s'écrie l'orateur, je soutiens que cette mesure est nécessaire. Quoi ! dira-t-on ! accorder une amnistie aux royalistes qui, en vendémiaire, voulaient détruire la convention ! Mais ne l'avez-vous pas accordée à ceux qui l'ont égorgée en prairial. Faites ce que le peuple ferait lui-même ! S'il pouvoit s'assembler au Champ de Mars vous l'entendriez s'écrier : *La paix ! la paix ! l'oubli des injures ; soyons amis et frères.*

L'impression du discours de Pérès, du Gers, avoit été ordonnée sans réclamation ; celle du discours de Pérès, de la Garonne, éprouve quelque difficulté ; elle est néanmoins ordonnée aussi.

Noaille parle ensuite ; il ne veut pas d'amnistie, mais la punition de tous les coupables. Les assassins, dit-il, seront amnistiés, & tel citoyen ne le sera pas, qui n'aura fait que signer un arrêté. Ceux qui, en septembre ont donné l'ordre d'égorger les prisonniers sont amnistiés ; ils remplissent les fonctions publiques ; c'est un amnistié qui écrivoit dernièrement de Marseille *la réaction n'est tombée que sur des hommes nuls et peu à plaindre.* Le directoire eût évité cette erreur s'il eût pris pour guide la loi qui déclaroit non éligibles au corps législatif les membres qui avoient été exclus de la convention, quoiqu'amnistiés.

Et ceux-là ne sont pas compris dans l'amnistie ; ils sont même chassés des places, ceux qui en vendémiaire n'ont fait qu'user de leurs droits : mais ils n'en veulent pas, d'amnistie ; ils ne veulent que justice.

Rouzet vote pour le projet. Assez de sang a coulé, dit-il. Il demande de plus qu'au 1^{er} vendémiaire il soit allumé dans chaque commune un bûcher où seront brûlés les registres des comités révolutionnaires & autres actes relatifs à la révolution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 6 fructidor.

Vernier fait un rapport sur la résolution qui fixe la répartition du droit de patentes.

La commission, dont il est l'organe, a examiné si la résolution étoit nécessaire & juste : elle lui a paru nécessaire ; car les fonds résultant des contributions ordinaires ne sont pas suffisantes pour subvenir aux dépenses publiques. Ceux qu'elle oblige à se munir de patentes, préleveront toujours dans le calcul de leurs bénéfices une indemnité proportionnelle. Ce n'est donc qu'une avance qu'ils feront, & le droit de patente se réduit à un impôt indirect réparti proportionnellement sur la consommation.

Imbert combat la résolution, en ce qu'elle tend à remettre en circulation la papier-monnaie qui a banni du

commerce la bonne-foi & la sécurité. (Plusieurs membres interrompent l'orateur & l'accusent de faire l'apologie de l'agiotage & la satire de la révolution.) Le psier-monnaie, continue Imbert, a, comme les clubs, rendu de grands services à la révolution ; mais comme eux il la détruiroit s'il subsistoit plus long-tems. Laissons le commerce suivre la direction qu'il a prise ; le numéraire reparoit depuis quelque tems, il deviendra encore plus commun dans la circulation. La résolution ne pourroit que retarder cet avantage ; je demande qu'elle soit rejetée.

Lafond-Ladebat trouve qu'il est impolitique de faire peser de nouvelles charges sur le commerce, l'industrie & les arts, dans un moment où, sortant de la tourmente, ils ont plutôt besoin de primes d'encouragement. Cette contribution arrêteroit, selon lui, leurs progrès ; elle étoufferoit la prospérité générale au moment de la renaissance. Les manufactures, qui se relevent à peine, seroient frappées d'un nouvel anéantissement ; cet impôt peseroit sur le commerçant utile & ne pourroit atteindre le spéculateur, qui, souvent sans commis, négocie des millions sans en laisser aucunes traces. Il veut qu'avant d'établir de nouvelles impositions, on examine si la nation peut les supporter. Il voit d'ailleurs de grands vices dans les articles de la résolution, & demande qu'elle soit rejetée.

Lecouteulx refute, comme dangereuse, l'opinion de ceux qui s'attachent à décrier les mandats. Il pense qu'on ne doit plus les considérer comme papier-monnaie depuis que le gouvernement les donne au cours, & qu'il seroit dangereux d'anéantir dans les caisses de la république le seul signe avec lequel elle fait ses paiemens. D'ailleurs il y a dans la circulation pour deux milliards quatre cents millions de mandats qui représentent une somme assez considérable en numéraire ; il seroit de toute injustice de l'annuler entre les mains des citoyens, en leur ôtant jusq'au moyen de s'en servir pour acquitter leurs contributions. Il vote en faveur de la résolution.

Johannot convient que le droit de patentes met des entraves à l'industrie ; mais il demande à Lafond-Ladebat quel est l'impôt individuel qui n'ait pas cet inconvénient. Il observe qu'il est de toute évidence que le trésor public a besoin des rentrées que doit produire cette contribution ; qu'elle se perfectionnera dans le système général de finances que médite le conseil des cinq-cents ; que l'intérêt de la république & celui des rentiers & fonctionnaires publics exigent que cette contribution soit établie. Il vote également pour la résolution.

Le conseil l'approuve.

Sur le rapport de Dupont, le conseil en approuve une autre qui réduit à 10 pour 100 les droits perçus sur différentes marchandises d'industrie de Berg, outre Rhin.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 7 fructidor.

Le général Montalembert fait hommage au conseil d'un journal Polytechnique. Le conseil en ordonne le dépôt à la bibliothèque nationale.

Baraillon représente qu'il est important que le conseil se décide sur deux questions, pour achever l'organisation de la haute-cour de justice :

1^o. Comment seront remplacés les juges malades ?

2^o. Ce tribunal pourra-t-il décerner des mandats d'arrêt

contre les citoyens prévenus de complicité avec les accusés mis en jugement?

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Le même, présente à la discussion un projet de résolution sur le costume à donner aux membres des bureaux centraux dans les communes au-dessus de 1000 âmes.

Boissy demande que l'on cesse enfin de travestir les fonctionnaires publics en hommes également étrangers à leur pays & à leur siècle. Le costume ordonné pour les membres du corps législatif est tellement extraordinaire, dit-il, que jusqu'ici on n'a pas encore pu même l'exécuter. Comment en effet nous revêtir de robes de moines, de jacobins? soyons français dans nos habits comme dans nos mœurs.

Boissy demande qu'une commission soit chargée de faire un rapport sur le costume à donner à tous les fonctionnaires publics.

Le conseil adopte un projet de résolution qui suspend l'effet des soumissions faites sur des bâtimens nécessaires au service militaire dans les places de guerre.

Le tribunal civil du département de la Seine avoit sollicité du conseil une augmentation de traitement. Sur la proposition de la commission chargée d'examiner cette demande, le conseil a passé à l'ordre du jour.

Le conseil ordonne ensuite l'impression d'un projet présenté par Camus, sur l'organisation des bibliothèques publiques. L'institut national seroit chargé de désigner les lieux où ces bibliothèques devroient être établies & les livres qui devroient les composer.

On lit deux messages du directoire exécutif.

Le premier de ces messages, est une réponse à celui par lequel le conseil avoit demandé des renseignements au directoire sur un quatrième supplément à la liste des émigrés dénoncée par le département de l'Aveyron, ainsi que sur le nombre des radiations ordonnées jusqu'à ce jour & sur les moyens pris pour activer ce travail.

Le directoire expose qu'il a écrit à l'administration de l'Aveyron, mais elle n'a pas encore répondu.

Quant au second objet du message du conseil, le ministre a reçu ordre de faire dresser l'état demandé; il n'a pu être fait encore à cause de sa longueur & sur-tout à cause du désordre où l'on a trouvé les papiers du comité de législation.

Le second message est relatif aux troupes à entretenir en tems de paix. Le conseil le renvoie, sans le laisser lire, à une commission.

Dubruel obtient la parole sur le premier message; il voudroit qu'on pressât le directoire de donner les renseignements qu'il promet: au moyen des supplémens des listes d'émigrés, les réclamations se montent à soixante mille; le supplément pour le département de l'Aveyron contient 1003 ou 1004 noms, & il n'y a pas six personnes de ces mille qui aient réellement émigré.

Si j'ai toute confiance au directoire, ajoute-t-il, je n'en ai pas autant dans les bureaux; il y a des gens intéressés à prolonger un état de choses où ils trouvent des moyens de s'enrichir.

A quoi bon, dit Bourdon, demander au directoire ce qu'il promet d'envoyer incessamment.

Madier. — Le véritable état de la question est de voir si, par le mode actuel, on pourra faire justice de tous. Je ne le crois pas. On n'a pas prononcé plus de trois ou quatre cents radiations en trois mois; il y en a cinquante ou soixante mille réclamations; il faudra donc un demi siècle.

Berlier craint que si l'on négligeoit les formes, cette négligence ne préjudiciât au fond.

Plusieurs membres demandent la parole; elle est refusée.

On demande la clôture de la discussion.

Non, non, crient plusieurs membres.

Le président consulte l'assemblée; la majorité est contre la clôture.

Plusieurs voix. — Ah!

Boissy est à la tribune: Il y a cinquante à soixante mille réclamations, dit-il, voilà le fait. Pour chaque radiation il faut un arrêté du directoire. Signera-t-il de confiance? Alors combien n'y aura-t-il pas d'abus! Combien de ceux qui se feront rayer qui auront de la confiance.

Boudin. — Citez des faits, citez des faits.

Plusieurs voix. — Paix, Boudin.

Boissy. — Je fais un dilemme, auquel il n'y a pas de réponse. Si le directoire signe de confiance, il y aura de plus graves abus; s'il veut examiner chaque réclamation, il n'y pourra suffire. (On murmure.) Comment, sans négliger ses fonctions, examinera-t-il cinquante ou soixante mille demandes? Car il y a cinquante ou soixante mille personnes inscrites.

Une voix. — Faut-il tout rayer?

Boissy. — Vous savez bien que la grande majorité n'a pas émigré...

Louvet. — Rayez en masse.

Louvet oublioit en ce moment son voyage en Suisse. *Boissy.* — Personne ne réclame pour les véritables émigrés, ou plutôt ceux-là réclament pour ceux qui veulent un état de chose tel que ceux-là seuls puissent être rayés qui ont de l'argent.

C'est cela, crient plusieurs membres.

Boissy demande la formation d'une commission.

Plusieurs membres réclament encore la parole & l'assemblée étoit vivement agitée. Delleville met fin aux débats en proposant de tout ajourner jusqu'à ce que le directoire ait fourni les renseignements qu'il y annonce.

Cette proposition est adoptée.

Nota. Le conseil des anciens a entendu un rapport sur la résolution relative aux prêtres insermentés. La commission chargée de l'examiner a proposé de la rejeter.

La discussion continuera demain.

Le Solitaire anglais, ou Aventures merveilleuses de Philippe Quarll, par M. Dorrington; traduit de l'anglais. A Paris, chez Dufart, libraire, rue Honoré, n°. 100. Deux petits volumes de figures.

On trouve chez M. F. Drouin, imprimeur, rue de Vaugirard, n°. 1548, les portraits de Bailly, Lavoisier, Condillac & Bossuet gravés par en couleur par P. M. Alix. Prix, 6 livres pièces; ainsi que deux bas-reliefs, représentant des sujets de l'histoire ancienne dessinés par Moitte & gravés au lavis en noir par Alix.